



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SEUGNE

7 rue Taillefer – 17500 JONZAC

Tel. : 05 16 48 40 04

Mail : secretariat@symbas.fr

NATURA 2000 – Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents Compte-rendu du comité de pilotage du 11 décembre 2025

Le jeudi 11 décembre 2025, le Comité de Pilotage Natura 2000 du site de la « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » s'est réuni à Saint-Germain-de-Lusignan.

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS

(34 participants)

Mme Margarita SOLA	Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine
Mme Barbara MONNEREAU	Animatrice Natura 2000, Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)
Mme Sandrine CHALEIX	Sous-Préfecture de Jonzac
Mme Mathilde SANGIER	Animatrice agroenvironnement, Charente Eaux
Mme Sylvie FONTENY	Chargée de mission milieux aquatiques, Département de Charente-Maritime
Mme Marie-Catherine PRÉVOT	Mairesse de Saint-Hilaire-du-Bois
Mme Marie-Claire GUEVARA	4 ^{ème} adjoint à Saint-Germain-de-Lusignan
Mme Bernadette OCTEAU	Mairesse de Saint-Sigismond-de-Clermont, élue du SYMBAS
Mme Line BAUDOIN	Mairesse de Guimps
M. Bernard MAINDRON	Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS) et du COPIL du site Natura 2000 de la Haute vallée de la Seugne, Maire d'Allas-Champagne, Vice-Président de la CDC de Haute-Saintonge
M. Berty BRIAUD	Vice-Président du Trèfle au SYMBAS
M. Louis MASSALOU	Chargée de mission de gestion des sites Natura 2000, Région Nouvelle-Aquitaine
M. Fabien DOUMERET	Technicien rivière, Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)
M. Gilles BRICHET	Président de la FDAPPMA 17
M. Florian VRIGNAUD	Chargé de mission forêt, CDC Haute-Saintonge
M. Jean-Michel VIDEAU	Maire de Clam, élu du SYMBAS
M. Christian HUIILLIN	Maire de Saint-Georges-d'Antignac, élu du SYMBAS
M. Pierre LECLERE	2 ^{ème} adjoint à Meux
M. Christian RABILLER	Conseiller municipal à Allas-Bocage
M. Julien GAY	Conseiller municipal à Neuillac
M. Dominique MASSE	Conseiller municipal à Brie-sous-Archiac
M. Michel LAUDRAUD	1 ^{er} adjoint à Bougneau
M. Hervé CHAGNIOT	2 ^{ème} adjoint à Champagnac, élu du SYMBAS
M. Georges LEBRETON	1 ^{er} adjoint à Montlieu-la-Garde
M. Raymond TESSONNEAU	Maire de Saint-Grégoire-d'Ardennes, élu du SYMBAS
M. Didier BERTHELOT	Conseiller municipal à Guitinières, élu du SYMBAS
M. Jacky QUESSON	Maire de Saint-Genis-de-Saintonge, Vice-Président de la CDC Haute-Saintonge
M. Michel SOUC	Conseiller municipal à Chaunac
M. Bernard BONTRON	Conseiller municipal à Pommiers-Moulons
M. Didier LEMBERT	1 ^{er} adjoint à Montmérac, Vice-Président SEP Sud-Charente

M. Jérôme BONCHE	Environat
M. Thomas HENRY	Chargé de mission agroenvironnement, EPTB Charente
M. Laurent DUFÉY	Chargé de mission herpétologie, Nature Environnement 17
M. Eric OUVRARD	Chargé de mission MAEC, DRAAF Nouvelle-Aquitaine

LISTE DES MEMBRES EXCUSÉS

(20 membres excusés)

M. le Préfet de Charente-Maritime	Préfecture de Charente-Maritime
Mme la Sous-Préfète de Jonzac	Sous-Préfecture de Jonzac, Charente-Maritime
Mme Sylvie MARCILLY	Présidente du Département de Charente-Maritime
Mme Christine BUREAU	Conseillère Départementale de Charente-Maritime
Mme LISA COTES	Chargée d'étude biodiversité, Natura 2000, DDT 16
Mme Valérie GUERRY	Secrétaire, Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)
Mme Hélène LUNEAUD	Conseillère municipale, Chatenet
Mme Françoise BARBAUD	Elue du SYMBAS
M. Philippe BOUTY	Président du Département de Charente
M. Jean-Marie RIPPE	Conseiller municipal à St-Germain-de-Lusignan, élu du SYMBAS
M. Claude MARTIAL	Maire de Saint-Germain-de-Lusignan
M. Bernard DESSE	Maire Le Tâtre
M. Jean-Marc DESSAIVRE	Maire de Belluire
M. Philippe ROUET	Vice-Président du SYMBAS
M. Thomas CUZANGE	Chargé d'interventions, Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. Anaël LACHAISE	Technicien rivière, Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)
Préfecture de Charente	
DDTM Charente-Maritime	
Service ENS du département de Charente	
Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime	

Monsieur MAINDRON, Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS) et de ce COPIL, introduit la séance avec Mme SOLA, conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine.

M. MAINDRON remercie l'ensemble des membres du COPIL d'être présents et excuse les absents. Il laisse la parole à Mme MONNEREAU, animatrice du site Natura 2000 de la Haute vallée de la Seugne, pour présenter le bilan annuel d'animation du site Natura 2000.

1. Accompagnement technique

a. Animation des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques)

L'animatrice Natura 2000 présente le dispositif MAEC. A ce titre, elle diffuse une vidéo réalisée par l'EPTB Charente : <https://www.youtube.com/watch?v=B4gPey4AogQ>. Elle dresse ensuite le bilan de l'animation réalisée dans le cadre du dispositif, ainsi que les contractualisations engagées sur les différents territoires. Elle fait part également du contexte de tension budgétaire actuel et futur.

M. VIDEAU, Maire de Clam et élu du SYMBAS, est surpris de l'enveloppe conséquente du projet agro-environnemental (PAEC) des zones intermédiaires de Poitou-Charentes et demande si l'enveloppe a été utilisée à l'échelle de l'ex-région Poitou-Charentes.

Mme MONNEREAU informe qu'elle a eu peu de retours des Chambres d'Agriculture de Charente et de Charente-Maritime sur ce PAEC et de la contractualisation engagée.

Apport d'information complémentaire suite au COPIL : l'enveloppe réservataire d'environ 7,2 millions d'euros (qui a évolué suite aux besoins exprimés post-PAC) étaient partagée entre 6 PAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine, dont le PAEC zone intermédiaire de Poitou-Charentes.

M. OUVRARD, chargé de mission à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, précise qu'une commission régionale agro-environnementale (CRAEC) a eu lieu ce mardi 9 décembre (instance de pilotage stratégique et de suivi des MAEC sur le territoire régional). La Région Nouvelle-Aquitaine est concernée par 76 projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC). De fortes tensions budgétaires contraignent les engagements en MAEC à l'échelle régionale. Les besoins exprimés post-PAC 2025 sont d'environ 50 millions d'euros. A l'échelle nationale, le budget attribué pour les MAEC est le plus important en région Nouvelle-Aquitaine. En raison d'abondement de financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de fonds FEADER, il sera possible d'engager tous les dossiers, sous réserve de leur éligibilité. Les DDT-M ont débuté l'instruction des dossiers MAEC depuis octobre. Les 1^{er} paiements arriveront à partir de mars 2026.

L'animatrice mentionne ensuite la participation de deux agriculteurs engagés dans des MAEC à enjeu biodiversité au concours photo « j'agis pour préserver l'eau ». Un de ces deux agriculteurs a remporté le deuxième prix de ce concours.

Mme SOLA, conseillère régionale, abonde le projet mis en œuvre par l'un de ces agriculteurs, à savoir utiliser des semences avec le label végétal local, développé par Semence Nature, lors de création de prairie. Elle indique qu'elle a vu la mise en œuvre du procédé, à savoir la récolte des graines par une brosseuse à graines.

Mme MONNEREAU précise que cette technique permet de récolter des semences sur des prairies naturelles et diversifiées, à proximité des sites où seront créées les futures prairies, pour assurer la présence d'un cortège floristique local.

b. Animation des contrats Natura 2000

L'animatrice présente le contrat Natura 2000 d'arrachage de Jussie sur le plan d'eau d'Allas-Bocage, déposé lors de l'appel à projet de 2023, qui a débuté cet été.

Elle présente ensuite 3 autres contrats Natura 2000 qui ont été déposés et acceptés dans le cadre de l'appel à projet de 2025, à savoir :

- La gestion du site d'Allas-Bocage, portée par la FDAAPPMA17,
- L'entretien d'une zone humide en faveur du Vison d'Europe, porté par la commune de Pons,
- La création d'arbres têtard, portée par un propriétaire privé.

M. BRICHET, président de la FDAAPMMA17, fait part de sa surprise durant l'été 2025, du fait que la Jussie avait quasiment disparu du plan d'eau d'Allas-Bocage, comparé aux surfaces colonisées les années précédentes.

c. Animation de la charte Natura 2000

L'animatrice dresse le bilan de l'engagement en Charte Natura 2000, avec des demandes de renouvellement d'engagements arrivés à échéance, des non-reconduites d'engagement arrivés à échéance, l'engagement de 10 nouveaux adhérents et de nombreux autres rendez-vous à honorer pour engager de nouveaux adhérents.

d. Animation avec d'autres outils financiers

L'animatrice Natura 2000 présente d'autres projets menés, hors mobilisation des outils Natura2000, tels que :

- l'intervention du lycée de l'Oisellerie pour la restauration de deux zones humides à Barbezieux et à Reignac (convention de partenariat – intervention gratuite),
- la restauration d'une zone d'expansion de crue et d'une zone humide fonctionnelle à l'ancienne pisciculture de Pons à Marjolance (financement Agence de l'Eau, Département de Charente-Maritime, Région, commune de Pons),
- la restauration et la création de mares à Allas-Champagne (financement de l'ACCA, de la fédération de chasse et de la commune d'Allas-Champagne),
- 3 projets de plantation de haies chez des agriculteurs engagés en MAEC à enjeu biodiversité (financement par les programmes EVA17, 1000 palisses et des agriculteurs pour le volet plantation).

M. BRIAUD, vice-président du SYMBAS, s'interroge sur la valorisation des rémanents, lors des projets de restauration des zones humides réalisés dans le cadre des chantiers école du lycée de l'Oisellerie.

Mme MONNEREAU indique que la commune de Barbezieux et le propriétaire privé de Reignac ont mis à disposition des élèves un broyeur de végétaux. Ceux-ci ont ensuite été exportés pour être valorisés en tant que paillage dans le cadre de projets de plantation de haies.

2. Accompagnement pour la prise en compte de Natura 2000 dans les politiques publiques

Au cours de cette présentation, Mme MONNEREAU donne la parole à M. DOUMERET, technicien rivière du SYMBAS, pour présenter les actions menées sur le site Natura 2000, dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin de la Seugne. M. DOUMERET précise que ces actions sont financées par le SYMBAS, le département de Charente-Maritime et par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Mme BAUDOUIN, Mairesse de Guimps, mentionne la présence d'embâcles devant les ponts communaux et la difficulté pour les collectivités de traiter ces embâcles par un manque de matériel adéquat.

Elle fait part aussi de sollicitations de riverains, qui l'interrogent sur la possibilité de couper des arbres menaçants dans la ripisylve.

M. DOUMERET indique que nous arrivons en période de hautes eaux et que les interventions peuvent engager un risque de sécurité pour le personnel. Ces milieux sensibles risquent également d'être dégradés par les engins, à ces périodes. Il ajoute que les communes de Charente peuvent faire appel, au besoin, à l'entreprise Pierre et Fleurs du Pharaon, pour mener des opérations de débardage, si celles-ci ne disposent pas de capacité technique pour retirer les embâcles.

Il précise par ailleurs que les arbres menaçants peuvent être coupés. Les souches doivent être néanmoins conservées pour la stabilité des berges.

L'animatrice reprend la parole pour présenter les autres actions effectuées pour la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans les politiques publiques, à savoir la veille à l'adaptation des documents d'urbanisme, les sollicitations de demande de rencontre des communes ayant perçu des aménités rurales (anciennes dotation biodiversité) et la participation aux programmes Re'Source, Plans Nationaux d'Actions (PNA), site ENS ...

M. MAINDRON fait part du constat désolant que les collectivités, qui perçoivent pour certaines d'entre elles des sommes importantes dans le cadre des aménités rurales, n'ont pas pour obligation

d'utiliser ces financements pour mener des actions en faveur de la préservation de la biodiversité. Il regrette une absence de contrôle de bonne utilisation de ces fonds.

Mme SOLA, conseillère régionale, indique ne pas être informée de la limite de ce dispositif. Elle propose de solliciter M. BARUSSEAU, député de Charente-Maritime siégeant à la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, pour faire remonter auprès du Parlement cette problématique. Elle souhaiterait qu'un cadre précis soit mis en place, pour obliger les communes, percevant les aménités rurales, à mener des actions de préservation de la biodiversité.

M. MAINDRON indique que les animatrices Natura 2000 du département de Charente-Maritime ont peu de retours des collectivités suite à leur demande de sollicitation pour pouvoir les accompagner dans le montage de projet technique avec les aménités perçues.

M. MASSALOU, chargé de mission de gestion des sites N2000 à la Région Nouvelle-Aquitaine, précise qu'une lettre est envoyée aux communes percevant ces aménités, pour leur expliquer l'objet de ces versements, mais confirme qu'il n'y a pas de mention obligatoire d'utiliser ces fonds en faveur des sites Natura 2000.

L'animatrice Natura 2000 présente ensuite le projet de réintroduction du Vison d'Europe mené sur le bassin versant de la Charente, mis en place depuis cet été notamment sur la Seugne, dans le cadre du Plan National d'Actions de cette espèce. A ce titre, elle diffuse une vidéo sur ce projet : <https://www.youtube.com/watch?v=h-knjffwodU&feature=youtu.be>

M. BRIAUD, Vice-président du SYMBAS, demande quels sont les prédateurs du Vison d'Europe et si cette espèce fait partie de la famille du ragondin.

Mme MONNEREAU répond que le Renard roux est par exemple un prédateur du Vison d'Europe. Elle ajoute que dans le cadre du projet de réintroduction, 2 Visons d'Europe sont morts, l'un par prédation, l'autre succombant à ses blessures dans un terrier de ragondin. Un troisième Vison d'Europe réintroduit a été retrouvé mort noyé dans un ancien puisard agricole. Elle précise que le Vison d'Europe ne fait pas partie de la famille du ragondin mais de celle des mustélidés, tout comme la Loutre, le Putois ...

Mme FONTENY, chargée de mission milieux aquatiques au Département de Charente-Maritime, indique que les Visons d'Europe sont suivis à partir d'un émetteur radio. Ce matériel ne transmet pas automatiquement les positions des Visons.

M. VIDEAU, Maire de Clam et élu du SYMBAS, s'interroge sur les déplacements du Vison d'Europe.

Mme MONNEREAU indique que les Visons peuvent parcourir plusieurs kilomètres par jour. Lors des inventaires menés ces 5 dernières années sur le territoire, un jeune vison émancipé a parcouru plus de 150 km. Les femelles peuvent rester plusieurs jours sur un même gîte, notamment en phase d'élevage des jeunes.

M. MAINDRON rappelle ainsi la nécessité d'aménager les ouvrages routiers pour limiter les collisions routières lors de leur déplacement.

Mme MONNEREAU précise que la mortalité routière fait partie des causes principales de menaces actuelles sur l'espèce. Elle souligne notamment les actions d'aménagement des ouvrages d'art réalisés par les départements, dès lors qu'ils réalisent des travaux sur ceux-ci. Ils associent quotidiennement le SYMBAS préalablement aux travaux.

3. Les évaluations d'incidences et l'accompagnement des porteurs de projets

L'animatrice Natura 2000 rappelle qu'elle aide les porteurs de projet pour les informer des enjeux du site Natura 2000 et peut préconiser des mesures pour ne pas impacter les espèces et habitats d'intérêt communautaire, mais n'a aucun pouvoir de police. Ce sont les services de l'État qui instruisent les dossiers.

La structure animatrice a été sollicitée pour une vingtaine de projets, en plus des suivis des révisions/élaborations de documents d'urbanisme de plusieurs communes de la CDC Haute-Saintonge.

4. Suivis scientifiques

De nombreux inventaires et suivis ont été menés par l'animatrice Natura 2000 ou par des associations environnementales pour évaluer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire visés par le site Natura 2000 : papillon, libellule, Cistude d'Europe (tortue), bivalves (Grande Mulette), mammifères.

Les propriétaires sont ensuite sensibilisés aux enjeux de préservation des espèces observées et des recommandations de gestion sont préconisées pour les préserver.

Mme SOULA, conseillère régionale, précise que la plus importante population de Grande Mulette, classée en danger critique d'extinction, se situe en Charente-Maritime.

M. MAINDRON souligne que les travaux de restauration hydromorphologique de la Seugne, dans le cadre du plan pluriannuel de gestion (PPG), sont favorables aux bivalves, au vu des résultats présentes sur un site restauré 3 ans auparavant.

M. DUFFEY, Chargé de mission herpétologie, Nature Environnement 17, indique que l'essentiel des inventaires sont réalisés dans le cadre du plan régional d'actions Mulettes, mais que les deux prospections réalisées sur la Seugne ont été financées dans le cadre de mesures compensatoires liées à la LGV Tours-Bordeaux. Ces inventaires visent spécifiquement la Grande Mulette. Ils ont été menés sur la Seugne pour améliorer les connaissances de sa répartition, en raison d'anciennes données historiques sur la Seugne à Jonzac. Les foyers de peuplement de Mulette se situent actuellement sur la Drone et sur le fleuve Charente, qui est le plus grand site connu au monde.

M. BRIAUD, vice-Président du SYMBAS, demande si l'animatrice Natura 2000 est associée dans le cadre du projet éolien de Chantillac, où un couple de Circaète Jean-Le-Blanc, un rapace protégé, est présent.

Mme MONNEREAU l'informe ne pas être associée à ce projet.

5. Les actions de communication/sensibilisation/animation

L'animatrice Natura 2000 s'attache à diversifier les actions de communication et de sensibilisation, pour proposer un panel d'outils variés afin de toucher un public plus important. Plusieurs moyens de communication ont été déployés : prêt de l'exposition itinérante sur la vallée de la Seugne, articles dans la presse locale, articles pour les bulletins communaux, mise à jour des sites internet, affiche sur les enjeux de pêche et de préservation de la Cistude d'Europe, guide pour la gestion des prairies et milieux associés ... De plus, 2 animations ont été organisées pour les scolaires et les élus.

6. Le bilan financier et temporel

Près des 2/3 de l'année d'animation fut consacré à l'assistance technique. Le tiers restant est partagé entre l'animation et la sensibilisation des usagers, les suivis écologiques et l'assistance administrative.

Le montant annuel de l'animation s'élève à 47 397,09 euros, subventionné à hauteur de 80% par des fonds FEADER et un autofinancement de 20% du SYMBAS.

L'animatrice informe que le dispositif de demande de paiement pour l'animation Natura 2000 est ouvert depuis octobre 2025 et qu'elle a pu procéder à la demande de paiement de l'année 2023. Les demandes de subvention des années 2024 et 2025 seront instruites prochainement.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, M. MAINDRON remercie les participants et lève la séance à 16h50.

Sans opposition dans un délai de 1 mois après la communication du présent compte-rendu, celui-ci sera considéré comme validé par l'ensemble des membres du COPIL. La présentation de la séance est jointe avec le présent compte-rendu.

A Jonzac, le 16 décembre 2025.
Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne,
Bernard MAINDRON

**SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN DE LA SEUGNE**
7 Rue Taillefer
17500 JONZAC

